

Le sud du Limbourg en train vapeur



Quand

01/01/2020 - 31/12/2027

Toute la journée

Réservations

54,90 €

Réservez maintenant

Type d'évènement

- Excursions 2020
- Groupes constitués

Programme

Vers 08h45 Départ de votre région en direction de Simpelveld (NL)

10h15	Embarquement à bord du train à vapeur de Miljoenenlijn Embarquez pour un voyage inoubliable dans le temps, passez devant les plus beaux endroits des collines du sud du Limbourg!
10h30	Promenade en train à vapeur (1h20) : Aller-retour de Simpelveld à Schin op Geul.
12h00	Promenade en train à vapeur (45 min.) : <i>Aller-retour sur la route ferroviaire transfrontalière vers la ville allemande de Vetschau.</i>
13h00	Repas de midi avec boissons à la Brasserie Perron 4 à Simpelveld Choix entre 2 soupes, divers sandwichs, café/thé, jus d'orange, eau, fruits.
14h45	Visite pédestre autour de la gare de Simpelveld Un voyage historique spécial au départ du « Post T » vous donnant un aperçu unique des coulisses de notre ligne de chemin de fer spéciale. Vous découvrez la riche histoire de la gare de triage et de la ligne de chemin de fer. Vous pouvez également pouvez également jeter un coup d'œil dans l'atelier et admirer tous nos équipements ferroviaires.
16h00	Fin de la visite et retour vers votre région
	NB: Excursion sous réserve de disponibilité à la date choisie! POUR 36 PERS. MAX. Possibilité d'étendre la journée avec une visite avec dégustation à la Brasserie Grain d'Orge ou Val-Dieu, dans une fromagerie, une siroperie, une chocolaterie ou un tour guidé de Visé, Pays d'Aubel,

Tarif

À partir de 54,90€ par personne (prix donné à titre indicatif, varie en fonction des saisons).

Tarif sur base de 45 personnes et plus.

1 place gratuite par 15 personnes payantes.

Ce prix comprend

- ∘ le voyage en autocar 3***(boissons, vidéo, toilette, repose-pied, sièges sleeping, airco, lecteur cd ...)
- o les 2 promenades en train à vapeur
- ∘ le repas de midi avec boissons
- o la visite guidée de la gare
- o les taxes, péages et frais de route aux Pays-Bas
- le chauffeur inscrit au registre ONSS = SECURITE
- la TVA sur le territoire belge

Supplément (facultatif)

∘ la conduite d'un 2e chauffeur (Si amplitude > 14h D/R Hannut) : + 4,50 €/pers.